

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 03 OCTOBRE 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : PROCES VERBAL DE REUNION

DATE DE PUBLICATION : 15 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de SAUVAGE Catherine), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAS Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (présent à compter de 2024-04-04), HARMAND Alde (ayant la procuration de RIVET Lionel), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de ERDEM Olivier), ALLOUCHI GHAZZALA Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, LALEEVE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel (ayant la procuration de JOUBERT Roger), COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPAS Isabel, LALANCE Corinne, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles,
<u>Avis de procuration :</u>	13 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	55 présents du début à la délibération 2024-04-03 ; 56 présents de la délibération 2024-04-04 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	68 votants du début à la délibération 2024-04-03 ; 69 votants de la délibération 2024-04-04 à la fin

Le Président accueille les délégué(e)s communautaires et les remercie pour leur présence.

Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

La secrétaire de séance est M. Fabrice DE SANTIS.

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

A l'invitation du Président, une minute de silence est observée en hommage Mme Béatrice GODFRIN, responsable du relais petite enfance de la CC2T, décédée le 6 septembre 2024.

2024-04-01 – MODIFICATION INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE »

La délibération est présentée par **Jorge BOCANEGRA**, qui précise les 2 points à ajouter au champ d'intérêt communautaire de cette compétence : création, aménagement et entretien de liaisons cyclables (...) et voies internes et aires de stationnement interne de la base nautique et des aires de covoiturage (...).

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-02 – MODIFICATION INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE »

La délibération est présentée par **Fabrice CHARTREUX**, qui rappelle que cette modification de compétence a vocation à permettre le financement du poste d'intervenant(e) social(e) en gendarmerie, indiquant que même si la somme demandée à la CC2T pour un an est de faible montant (1441,48€), il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une charge qui incombe normalement à l'Etat.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-03 – BONUS ATTRACTIVITE AU BENEFICE DES AGENT(E)S DE CRECHE

La délibération est présentée **R. SILLAIRE**, qui expose la déclinaison locale de la mesure de revalorisation des agent(e)s de crèche décidée au niveau national, avec un abondement financier de la CAF versé aux collectivités qui mettent en œuvre cette mesure de façon pérenne.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-04 – CREATION D'UN POSTE « GEMAPI » EN CONTRAT DE PROJET

La délibération est présentée **R. SILLAIRE**, qui précise que ce poste a vocation à permettre la réalisation d'un diagnostic des ruisseaux du territoire, afin d'identifier précisément les besoins d'entretien et de réaménagement.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

JF MATTE souhaitant savoir si les affluents du Terrouin sont concernés par cette mission, **JL STAROSSE** confirme que l'ensemble des petits ruisseaux qui forment ce qui est appelé le « chevelu » sont effectivement compris dans la mission du poste proposé.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-05 – MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS

La délibération est présentée **R. SILLAIRE**, qui précise que ces modifications du tableau des emplois font suite au départ de 2 agents du centre aquatique Ovide, remplacés par des agent(e)s de grade différent.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-06 – MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La délibération est présentée **R. SILLAIRE**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-07 – DIALOGUE SOCIAL ET VALORISATION DU TRAVAIL LE DIMANCHE

La délibération est présentée **R. SILLAIRE**, qui précise que la mesure proposée concerne les agents du centre aquatique Ovide qui travaillent le dimanche.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-08 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**, qui expose les divers ajustements de dépenses et de recettes rendant nécessaire cette décision budgétaire modificative.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-09– DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**, qui expose les divers ajustements de dépenses et de recettes rendant nécessaire cette décision budgétaire modificative.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-10– DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**, qui expose les divers ajustements de dépenses et de recettes rendant nécessaire cette décision budgétaire modificative.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-11– DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**, qui expose les divers ajustements de dépenses et de recettes rendant nécessaire cette décision budgétaire modificative.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-12– DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE MOBILITE

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**, qui expose les divers ajustements de dépenses et de recettes rendant nécessaire cette décision budgétaire modificative.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-13– CESSION INTERNE ET DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ZAR DE NOVIANT

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**, qui expose les divers ajustements de dépenses et de recettes rendant nécessaire cette décision budgétaire modificative, ainsi que les conditions financières de cession interne du bâtiment de l'ancien siège de la communauté de communes des côtes en Haye, depuis le budget principal vers le budget de la zone artisanale de Noviant.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

T. COLLET souhaitant avoir des éclaircissements sur les raisons du montant élevé (500 000 €) pour le changement de la toiture du bâtiment artisanal, **F. CHARTREUX** précise qu'il s'agit d'une très grande toiture, qui contient de l'amiante, ce qui rend l'opération complexe et plus coûteuse. Il rappelle aussi que ce projet de changement de toiture, sur lequel la collectivité s'est engagée depuis plusieurs années, est réellement indispensable et salue au passage la patience des 2 entreprises locataires.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-14 – REPARTITION 2024 DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**, qui précise que le montant de cette dotation versée par la CC2T à ses communes membres, instaurée en 2020 à hauteur de 500 000 €, portée ensuite 700 000 €, s'élève en 2024 à 779 553 € du fait du reversement pour partage, de la croissance de taxe foncière communale perçue sur les zones d'activités aménagées par la CC2T.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-15 – NOUVELLE TARIFICATION HORAIRE DES CRECHES

La délibération est présentée par **D. PICARD**, qui indique que cette nouvelle tarification est le fruit d'une évolution du barème national des participations familiales.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-16 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE LA RUE F. MITTERRAND A FOUG

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité (P. MONALDESCHI ne prenant pas part au vote).

2024-04-17 – ATTRIBUTION DE DEUX MARCHES POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA BASE NAUTIQUE ANDRE VECKER A TOUL

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**, qui précise qu'il s'agit de 2 lots jusqu'alors non attribués, en l'occurrence les lots électricité et chauffage.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-18 – ATTRIBUTION DES MARCHES DE CURAGE, ENTRETIEN ET INSPECTIONS TELEVISEES DES RESEAUX ET ESSAIS DE RECEPTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-19 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU GENERAL LECLERC A DOMMARTIN LES TOUL

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité (L. GUYOT ne prenant pas part au vote).

2024-04-20 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE SERVICES RELATIF A LA CONDUITE, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'EAUX PLUVIALES

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**

Questions et observations des membres de l'assemblée :

P. BRETENOUX réitère le souhait que le périmètre de la régie soit étendu et demande que la question soit réellement investiguée avant la prochaine échéance du marché, à savoir 2029. **F. CHARTREUX** observe que cette remarque est faite de manière récurrente par M. BRETENOUX et rappelle que la CC2T gère déjà son service en régie, avec une part de prestation de services confiée par marchés une entreprise, cette part étant amenée à diminuer de manière significative à compter de 2025, avec parallèlement le transfert de 4 agents à temps plein vers la CC2T. Les prestations réalisées hors régie correspondent à une nécessité.

Aussi, il invite M. BRETENOUX à éviter de reformuler systématiquement la même question dans les mêmes termes, dans la mesure où les éléments de réponse ont déjà été donnés à de multiples reprises et que la CC2T avance sur ce sujet dans la limite de ce qu'il est possible de faire pour la bonne gestion de ce service.

Après cet échange, il est procédé au vote, O. HEYOB étant sorti de la salle :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-21 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

La délibération est présentée par **A. HARMAND**.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

P. BRETENOUX souhaitant savoir pour quelle raison les crédits consommés pour enlèvements de gravats et amiante sont de 80 000 € supérieurs à ce qui était prévu, **A. HARMAND** indique que cette dépense correspond à une opération spécifique de dépollution sur un terrain du pôle industriel Toul Europe.

Le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics, bons de commande et virements ci-avant indiqués, prises par le Président ou son représentant.

2024-04-22 – AGREMENTS DE CESSION POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE

La délibération est présentée par **JP. COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-23 – AGREMENTS DE CESSION ZAC KLEBER

La délibération est présentée par **JP. COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-24 – USAGE DU DROIT DE PRIORITE POUR L'ACQUISITION DE DEUX BIENS DE L'ETAT SUR LA ZA DU PARC DE HAYE

La délibération est présentée par **JP. COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-25 – TARIFS DE LOCATION DE L'ANCIEN BATIMENT ADMINISTRATIF DE NOVIANT AUX PRES POUR L'INSTALLATION DE MARAICHERS

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**, qui précise qu'à ce stade la collectivité accompagne l'installation de deux jeunes maraîchers, avec des conditions de loyer favorables mais veillera dans la durée à appliquer un loyer normal.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

B. DOMINIAK note que la délibération mentionne l'application d'un « loyer modéré » de 250€/mois à compter de 2025, montant qu'il qualifie de modique.

Après cette observation, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-26 – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLUIH - APPROBATION

La délibération est présentée par **JP. COUTEAU**, qui rappelle que cette modification du PLUIH est rendue nécessaire par l'implantation future d'un établissement INSERRE et la nécessité de prévoir une hauteur de mur de clôture plus élevée que ce qui est actuellement autorisé dans le PLUIH pour cette zone.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-27 – PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

La délibération est présentée par **JP. COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-28 – ADHESION A ATMO GRAND EST

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**, qui rappelle le partenariat déjà engagé avec ATMO au travers des 3 unités de mesure de la qualité de l'air implantées sur le territoire de la CC2T depuis cet été. L'adhésion à cette association permettra d'approfondir ce partenariat et de bénéficier des nombreux services et prestations proposés par ATMO.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

P. BRETENOUX indique qu'il est très satisfait de constater que ce sujet est bien pris en compte par la collectivité et que les mesures de la qualité de l'air pourront concerner non seulement les espaces extérieurs mais aussi l'intérieur des bâtiments.

Après cette observation, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-29 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES 20 ANS DU JDM

La délibération est présentée par **E. PAYEUR**, qui indique que pour célébrer les 20 ans du festival JDM en 2025, les organisateurs prévoient une programmation ambitieuse dans son contenu, prévue sur 4 jours au lieu de 3 habituellement, dont une en zone de gratuité pour le public, raisons pour lesquelles ils sollicitent un soutien financier plus conséquent de la part de leurs partenaires habituels.

F. CHARTREUX précise que la subvention allouée chaque année par la CC2T au JDM s'élève normalement à 6000 € et qu'il est proposé d'y ajouter une subvention exceptionnelle de 14 000 €, ce qui totalise un montant de 20 000 € pour le festival 2025.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

T. COLLET observe qu'à l'échelle du budget d'une commune de petite taille, 20 000 € représentent une somme très conséquente sans certitude pour la collectivité de ce qui sera produit en retour.

F. CHARTREUX rappelle que ce festival est le seul de cette envergure dans le grand Est et, bien qu'animé par des personnes pour l'essentiel bénévoles, il génère des retombées très positives pour le territoire, tant pour son image que pour l'activité commerciale induite. Il confirme que la subvention exceptionnelle allouée cette année est significative, mais qu'elle reste modeste à l'échelle du budget de la CC2T et du rayonnement de cet événement. Il souligne également que ce sont surtout les sommes allouées via le mécénat d'entreprises qui aident de manière très conséquente le JDM. **E. PAYEUR** ajoute que pour 1 € versé en subvention pour le JDM, ce sont 5 € de dépenses estimées en retour sur le territoire.

JL LELIEVRE demande ce qu'il adviendra si les mêmes intempéries se produisent en 2025 qu'en 2024, où le festival a dû être annulé compte tenu de l'état du terrain d'accueil.

F. CHARTREUX indique qu'un travail technique - démarré au lendemain de l'annulation du festival 2024 - est en cours pour proposer des aménagements afin que les conditions de sécurité nécessaires à la tenue du festival soient réunies. Il précise que ce n'est pas tant l'état du terrain lui-même qui a réellement posé problème, que l'impraticabilité des issues de secours. Un travail est donc mené par les collectivités partenaires, en lien avec les entreprises, pour que des solutions adaptées soient proposées.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité, B. DOMINIAC s'abstenant.

2024-04-30 - RAPPORT ANNUEL 2023 DU DELEGATAIRE DU RESEAU DE CHALEUR

La délibération est présentée par **X. COLIN**, qui expose en synthèse les principales données chiffrées de ce rapport et les enjeux en terme de prix, d'énergie utilisée et de rayon d'approvisionnement du bois.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

P. BRETENOUX observe que l'utilisation du biogaz est assez contestable, y compris dans le terme utilisé, dans la mesure où cela reste une énergie polluante et non satisfaisante. **X. COLIN** rappelle néanmoins que le recours au biogaz ne concerne que 4,6% des énergies utilisées, étant précisé que la chaufferie biomasse utilise un mix bois-gaz avec prépondérance du bois-plaquette d'origine locale. **F. CHARTREUX** ajoute que la transition écologique ne peut pas être menée en passant de tout à rien, qu'il s'agit d'un chemin à tenir, pour lequel la collectivité est déterminée et le démontre par des actes, qu'il s'agisse par exemple du photovoltaïque ou encore de la méthanisation sur laquelle la collectivité a pris position clairement.

Après ces échanges, le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport du délégataire afférent à l'exercice 2023 la délégation de service public du réseau de chaleur.

2024-04-31 – RAPPORT ANNUEL 2023 DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

La délibération est présentée par **L. GUYOT**, qui expose en synthèse les principales données de ce rapport. Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport afférent à l'exercice 2023 pour le service public d'assainissement.

2024-04-32 – RAPPORT ANNUEL 2023 DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

La délibération est présentée par **L. GUYOT**, qui expose en synthèse les principales données de ce rapport. Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport afférent à l'exercice 2023 pour le service public d'eau potable.

2024-04-33 – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION

La délibération est présentée par **L. GUYOT**, qui fait part de la démission de M. Philippe BOURGEOIS et de la proposition de nommer M. JF CARON pour le remplacer, proposition ayant fait l'objet d'un avis favorable du conseil d'exploitation.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-34 – NOUVELLES ADHESIONS AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LAFFON DE LADEBAT

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-35 – DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE IMPLANTE EN FORET DE HAYE

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-04-36 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE SITE ESPACES NATURELS SENSIBLES DES BOISEMENTS HUMIDES DE GARE LE COU

La délibération est présentée par **JL CLAUDON**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et clôt la séance.

	OCTOBRE 2024		NOVEMBRE 2024		DECEMBRE 2024
1		1		1	
2		2		2	
3	CC	3		3	
4		4		4	
5		5	COM MAIRES INTERNET	5	séminaire PFF
6		6		6	
7		7	COM PETITE ENFANCE COM EAU & ASS	7	
8		8		8	
9		9		9	
10		10		10	
11		11		11	
12		12		12	CC
13		13	COM Services Publics	13	
14		14	Conseil Exploitation	14	
15	COM MOBILITE	15		15	
16	COM COMMUNICATION	16		16	
17		17		17	
18		18		18	
19		19	CONGRES DES MAIRES PARIS	19	COM FINANCES
20		20		20	
21		21		21	
22		22		22	
23		23		23	
24		24		24	
25		25	COM MOBILITE	25	
26		26	COM THEMA (?)	26	
27		27		27	
28		28	COM DES MAIRES	28	
29	COPIL RLPi	29		29	
30		30		30	
31				31	